

Assemblée générale ordinaire 2022

Résolutions soumises au vote des adhérents

Résolution n°1 :

L'assemblée générale approuve le rapport d'activités 2021-2022 présenté par Dominique Fonlupt, directrice de l'association.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale approuve le rapport d'orientations 2022-2023 présenté par Monique Baujard, présidente de l'association.

Résolution n°3 :

L'assemblée générale approuve le rapport financier 2021 présenté par Pierre Le Parlouër, trésorier de l'association. Elle donne quitus aux administrateurs. Elle vote le budget pour l'exercice 2022 présenté au conseil d'administration du 3 mars 2022 sur proposition du trésorier.

Résolution n°4 :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat soit la somme de 15 033 euros en « report à nouveau » sur les comptes 2022.
